

ENVIRONNEMENT

Face à des incertitudes techniques et à l'opposition locale, le département a préféré abandonner l'opération avant d'acquérir des terrains dont l'utilité aurait été remise en question par un éventuel abandon du projet.

Les Hautes-Alpes renoncent à la centrale solaire Solenha

DE NOTRE CORRESPONDANTE
À MARSEILLE.

Le projet Solenha, la première centrale solaire à concentration en France, n'a plus la cote dans les Hautes-Alpes. Le Conseil général, qui devait mettre un terrain de 80 hectares à disposition de l'entreprise, a décidé de jeter l'éponge faute de « dossier fiable ».

Une décision « intempestive », estime Marc Benmarraze, le PDG de Solar Euromed, responsable du projet, qui espère renouer le dialogue. « Sinon, nous trouverons un autre site en Paca, alors

qu'avec nos partenaires nous nous apprêtions à lancer une nouvelle filière en France. »

Installation classée Seveso

Dans le cadre d'une convention signée avec le département en octobre 2007, Solar Euromed devait réaliser une centrale à concentration de 12 MW sur le site de l'aérodrome du Chevalet, situé sur la commune d'Aspres-sur-Buëch, moyennant un investissement de 80 millions d'euros. Un projet monté en partenariat avec le groupe CNIM, pour la construction, et avec Dalkia (filiale de Veo-

lia Environnement) pour l'exploitation et la maintenance de la centrale.

Mais, depuis, Solenha a dû changer de forme après l'annonce par les services de l'Etat que l'installation, telle que conçue initialement, devait être classée Seveso, ce qui a contribué à renforcer une opposition locale et conduit Solar Euromed à travailler sur un nouveau dossier technique. « Nous étions en train d'étudier d'autres solutions sans avoir encore levé toutes les incertitudes », indique Pascale Barillot, directrice du marketing chez Dalkia, sans cacher sa déception de

l'abandon du projet par les Hautes-Alpes. Le département a choisi de ne pas attendre les derniers résultats, estimant qu'il y avait urgence. Il s'était en effet engagé à acheter le site de l'aérodrome de La Batie Montsaléon pour y transférer les activités du Chevalet. La promesse d'achat avait été signée et devait être finalisée dans les prochaines semaines. Dans le doute, le président de l'assemblée départementale a préféré trancher dans le vif, quitte à payer une indemnité de dédit de 500.000 euros pour l'achat du terrain.